

AAA Audit Sàrl

Place de la Gare 2 - 1950 Sion

ASSOCIATION

ASA VALAIS

1950 SION

Rapport de l'organe de révision de l'exercice 2022
(Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022)

Sion, le 17 avril 2023 / 1 exemplaire

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint Comptes ASA-Valais, av. Tourbillon 9 à Sion

Exercice 2022

En ma qualité d'organe de révision de votre association, j'ai contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et annexe) de l'association ASA-Valais pour l'exercice arrêté au 31.12.2022. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de l'association alors que ma mission consiste à contrôler ces comptes. J'atteste que je remplis les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Mon contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de mon contrôle, je n'ai pas rencontré d'élément me permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC 21, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

La vérificatrice

Christelle Chevalley Emery

Experte diplômée en finance et controlling
AAA Audit Sàrl
Réviseur agréé ASR (no 503'972)
Place de la Gare 2
1950 Sion

Sion, le 17 avril 2023



ANNEXES : Comptes annuels



**ETATS FINANCIERS
ASA-VALAIS
AU 31.12.2022**

Table des matières

	Pages
Bilan au 31 décembre	3
Compte de résultat de l'exercice	4
Tableau de flux de trésorerie	5
Tableau de variation du capital	6
Annexes aux comptes annuels	7 à 18

Bilan au 31 décembre

	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
Actif circulant			
Trésorerie		1 096 135	995 938
Créances résultant de livraisons et de prestations	3	64 098	75 732
Stocks	4	17 818	14 282
Comptes de régularisation actif	5	17 340	10 186
		1 195 391	1 096 138
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	6	150	2 250
Immobilisations corporelles	7	50 496	51 725
Immobilisations corporelles non reconnues	7	6 597	-
Immobilisations incorporelles non reconnues	7	5 515	8 384
		62 758	62 359
TOTAL ACTIF		1 258 148	1 158 498
Engagements à court terme			
Dettes résultant de livraisons et de prestations	8	26 685	62 376
Autres dettes à court terme	9	-	-
Comptes de régularisation passif	10	87 450	192 137
Provisions à court terme	11	-	-
		114 135	254 514
Engagements à long terme			
Autres dettes à long terme	12	50 000	50 000
Provision à long terme	11	-	204 563
		50 000	254 563
Capital des fonds affectés			
Fonds de réserve exploitation		69 959	-
Fonds fluctuation OFAS art.74 LAI		452 132	290 317
Autres fonds		286 344	181 934
		808 435	472 250
Capital de l'organisation			
Capital de l'organisation		256 489	256 489
Résultats reportés		-	-
Résultat de l'Association à attribuer aux fonds de réserve exploitation			
Résultat de l'Association à attribuer aux fonds art. 74 LAI			-79 319
Résultat de l'Association		29 089	-
		285 578	177 170
TOTAL PASSIF		1 258 148	1 158 497

Compte de résultat de l'exercice

	Annexe	2022	2021
EXPLOITATION			
Produits d'exploitation			
Subvention Etat VS	20	348 850	309 936
Subvention OFAS		574 170	369 607
Contributions pers.accompagnées VS		329 834	259 275
Allocations pour impotence		13 496	10 064
Contributions hors-cantons		127 411	84 844
Revenus de production		714	1 940
Produits divers		10 333	5 730
		1 404 808	1 041 394
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	13	-863 786	-776 165
Produits alimentaires et boissons		-31 359	-21 628
Ménage		-35 617	-28 754
Entr. et rép.des immobilisations immeubles et meubles		-27 125	-25 546
Charges d'investissements		-21 061	-24 248
Energie et eau		-12 365	-9 919
Formation, loisirs et divers		-289 180	-238 191
Bureau et administration		-41 882	-25 329
Autres charges d'exploitation	14	-10 855	-9 934
Charges d'amortissement		-5 054	-4 554
		-1 338 283	-1 164 268
RESULTAT D'EXPLOITATION		66 524	-802 416
Résultat financier			
Charges financières		-393	
Produits financiers		-	
		-393	-
Résultat hors exploitation			
Charges hors exploitation	15	-285	-340
Produits hors exploitation	15	27 434	31 550
Résultat d'exploitation la Forêt - Cantine Scolaire	16	163	-745
		27 312	30 465
Résultat exceptionnel			
Charges exceptionnelles	17	-97 247	-
Produits exceptionnels	18	137 303	13 090
		40 056	13 090
Impôts			
		-	-
RESULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS		133 499	-79 319
Variation du capital des fonds			
Donations reçues		-	290 317
Donations utilisées		-	-147 666
Variation du capital des fonds		-104 410	-142 651
RESULTAT ANNUEL (AVANT ALLOCATION AU CAPITAL DE L'ASSOCIATION)		29 089	-79 319
Affectation ./.. Utilisation du Fonds de réserves d'exploitation			
Affectation ./.. Utilisation du Fonds de fluctuation art.74 LAI			
Affectation ./.. Utilisation des Contributions d'exploitation Etat Valais dues			79 319
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES EXCEDENT A REMBOUSER		29 089	-
ATTRIBUTION / UTILISATION DES FONDS DE RESERVES SPECIAUX			

Tableau de flux de trésorerie

	2022	2021
Activité d'exploitation		
Résultat de l'exercice avant subventions	-893 932	-758 862
Subventions Etat du Valais et OFAS liées au résultat	923 020	679 542
Variation du capital des fonds	415 504	393 460
Amortissements/réévaluations de l'actif immobilisé	5 010	3 732
Augmentation/diminution de provisions sans incidence sur le fonds	-204 563	-28 337
Diminution/augmentation des créances résultant de livraisons et de prestations	11 634	-56 439
Diminution/augmentation des stocks	-3 536	451
Diminution/augmentation des autres créances et comptes de régularisation actif	-7 154	5 254
Augmentation/diminution des dettes résultant de livraisons et de prestations	-35 692	38 499
Augmentation/diminution des autres dettes à court terme et comptes de régularisation passif	-104 687	119 594
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	105 605	396 895
Activité d'investissement		
Investissement dans des immobilisations corporelles et incorporelles	-14 714	-12 384
Investissement dans des immobilisations financières	2 100	-
Subvention sur actifs immobilisés	7 205	3 000
Flux de trésorerie provenant des investissements	-5 408	-9 384
Activité de financement		
Flux de trésorerie provenant du financement	-	-
	100 197	387 512
Variation de la trésorerie		
Trésorerie au début de l'exercice	995 938	608 426
Trésorerie en fin de l'exercice	1 096 135	995 938
	100 197	387 512

Tableau de variation du capital

2022	Valeur au 01.01	Allocations	Transferts internes	Utilisations	Alloc. résultat financier	Valeur au 31.12
Capital de l'organisation	-	-	-	-	-	-
Capital de l'organisation	256 489	-	-	-	-	256 489
Fonds de réserve libre	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'Association à attribuer au fonds de réserve exploitation	0	-	-	-	-	0
Résultat de l'Association à attribuer au fonds OFAS art. 74 LAI	0	263 768	-263 768	-	-	0
Résultat de l'Association	-79 319	29 089	-	-	79 319	29 088
	177 170	292 857	-263 768	-	79 319	285 578
Fonds affectés 1)	-	-	-	-	-	-
Fonds Projet Quai 22 Chorale Chœur du Chœur	9 971	1 267	-	-	-	11 238
Fonds projets hors art. 74 LAI	171 963	-	-	-	-	171 963
Fonds de fluctuation réserves 2)	-	103 143	-	-	-	103 143
Fonds de fluctuation OFAS art. 74 LAI 2020-2023 3)	290 317	298 410	-	-136 595	-	452 132
Fonds de réserve ASA	-0	69 959	-	-	-	69 959
Fonds de réserve exploitation	-	-	-	-	-	-
	472 251	472 780	-	-136 595	-	808 435
2021	Valeur au 01.01	Allocations	Transferts internes	Utilisations	Alloc. résultat financier	Valeur au 31.12
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Capital de l'organisation	263 740	-	-	-	-7 251	256 489
Fonds de réserve libre	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'Association à attribuer au fonds de réserve exploitation	-37 272	103 143	37 272	-103 143	-	0
Résultat de l'Association à attribuer au fonds OFAS art. 74 LAI	-	393 460	-290 317	-103 143	-	0
Résultat de l'Association	-110 394	-79 319	-	-	110 394	-79 319
Capital de l'organisation	116 074	417 284	-253 045	-206 286	103 143	177 170
Fonds affectés	-	-	-	-	-	-
Fonds Projet Quai 22 Chorale Chœur du Chœur	9 971	-	-	-	-	9 971
Fonds projets hors art. 74 LAI	171 963	-	-	-	-	171 963
Fonds de fluctuation OFAS art.74 LAI 2015-2019	-	103 143	-	-103 143	-	-
Fonds de fluctuation OFAS art.74 LAI 2020-2023	-	290 317	-	-	-	290 317
Fonds de réserve ASA	37 272	110 394	-	-147 666	-	-0
Fonds de réserve exploitation	-	-	-	-	-	-
Capital des fonds affectés	-	-	-	-	-	472 251

1) Un règlement détaillé de l'utilisation des fonds sera mis en place en 2023.

2) Le montant de CHF 103'143.20 représente la somme reçue de l'association faîtière Réseau Romand ASA au terme du bouclage du contrat-cadre 2015-2019.

3) En 2022, les montants suivants ont été alloués au Fonds OFAS art. 74 LAI 2020-2023 :

- Excédent CC4 2022 selon rapport analytique OFAS : CHF 93'847.--. Ce montant a ensuite été comptabilisé dans les charges exceptionnelles.

- Subvention OFAS sur prestations non réalisées 2021 : CHF 204'563.10. Ce montant a été transféré du compte Provision OFAS art. 74 LAI au compte Fonds de fluctuation OFAS art. 74 LAI 2020-2023.

- Différence 2020 entre estimation subvention sur prestations non réalisées et CC4 Rapport analytique OFAS : CHF 68'484.90. Ce montant a été comptabilisé dans les produits exceptionnels.

- Différence 2021 entre estimation subvention sur prestations non réalisées et CC4 Rapport analytique OFAS : CHF 68'110.10. Ce montant a été comptabilisé dans les produits exceptionnels.

Annexes aux comptes annuels

1. Présentation

L'Association valaisanne d'aide aux personnes handicapées mentales (ASA-Valais) est une association à but non lucratif, sise à Sion. Elle a pour mission d'attirer l'attention des autorités, des milieux scolaires et professionnels, ainsi que du public sur les droits des personnes handicapées mentales et les défendre auprès de ces instances. Coordonner et organiser une offre de formation continue, de séjours et de loisirs pour les personnes handicapées mentales. Héberger et/ou occuper temporairement de jeunes adultes handicapés mentaux au sens de l'art. 4 LAI, dans le but de les réinsérer dans le monde professionnel et social. Encourager la formation continue du personnel accompagnant. Collaborer à la publication d'articles concernant le handicap mental. Collaborer avec les associations et institutions poursuivant les mêmes buts.

Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de l'association ont été établis au 31 décembre conformément à la loi suisse, aux directives du Conseil d'Etat du canton du Valais du 11 novembre 2020 concernant la comptabilité et les charges et produits reconnus à la subvention pour les institutions sociales subventionnées du domaine adulte et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques. Les comptes reposent sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ils sont présentés en francs suisses (CHF) et sont arrondis au franc suisse, des différences d'arrondis peuvent donc apparaître.

Principe et périmètres de consolidation

Aucune autre organisation n'est contrôlée par l'organe de révision, AAA Audit Sàrl à Sion, et ne doit être consolidée selon la norme Swiss GAAP RPC 30.

Application anticipée

Les normes suivantes ont été appliquées de manière anticipée dans les comptes annuels 2022 :

- La Swiss GAAP RPC 28 "Subventions publiques" (Publication 2022);

Les comptes comparatifs ont été retraités pour une meilleure comparabilité.

2. Base et principes d'évaluation

Trésorerie

La trésorerie comprend les avoirs en espèces et les avoirs à vue auprès des banques et d'autres établissements financiers, ainsi que les moyens financiers à court terme extrêmement liquides qui peuvent être convertis à tout moment en liquidités.

Titres

Les titres de l'actif circulant sont évalués à la valeur de marché.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Cette rubrique du bilan comprend toutes les créances encore ouvertes contre des tiers découlant de livraisons et de prestations fournies et facturées.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, en tenant compte des corrections de valeur économiquement nécessaires, déterminées sur la base des risques effectifs connus, elles sont présentées en déduction des postes des débiteurs (ducroire).

Ancienneté (jours)		Correction de valeur
< 30	45 044.75	0%
< 60		5%
< 90		10%
< 180		20%
> 180		30%

Autres créances à court terme

Cette rubrique du bilan comprend toutes les autres créances et prêts à court terme, notamment les paiements anticipés des fournisseurs, les créances envers le personnel et les tiers, les collectivités publiques et les prêts à court terme.

Les autres créances sont saisies à leur valeur nominale, sous correction des escomptes et rabais accordés. Un ajustement de valeur est constitué en cas de risque de perte.

Stocks

Les stocks se composent essentiellement des articles pour les combustibles (mazout), les vivres, les produits d'entretien, le matériel de ménage et le bar de la Pension La Forêt à Vercorin. Ils sont évalués au coût d'acquisition en tenant compte des ajustements de valeurs nécessaires.

Comptes de régularisation actif

Les actifs de régularisation permettent la délimitation des exercices comptables. Ces comptes ont un caractère de court terme. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition en tenant compte des corrections de valeur nécessaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des subventions d'investissements reçues, des dons affectés et des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la durée retenue par les directives cantonales.

Les amortissements s'effectuent dès le 1er janvier suivant la mise en service ou l'acquisition et les durées se basent en principe sur les catégories suivantes :

Catégorie	Année
Terrain	0
Immeuble	30
Installations et agencements *	7
Véhicules	7
Informatiques	5

* Dans les Installations et agencements, des aménagement pour nouveaux locaux ont été amortis sur une durée de 30 ans selon décision cantonale. L'actif brut concerné représente CHF 54'451.40.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les licences/logiciels informatiques. Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition, en tenant compte des subventions d'investissements reçues, des dons affectés et des amortissements économiquement justifiés. Conformément aux directives du Conseil d'Etat du canton du Valais du 4 mai 2016, les amortissements sont calculés de manière linéaire au taux constant de 20%, sur une durée d'utilisation prévue de 5 ans, pour les systèmes.

Les amortissements s'effectuent dès le 1er janvier suivant la mise en service ou l'acquisition.

Engagement à court et long terme

Les capitaux étrangers figurent au bilan à leur valeur nominale. Le délai fixant la limite entre « court et long terme » est considéré à partir de 12 mois.

Impôts

L'association ASA-Valais est exemptée d'impôts directs sur le revenu selon la décision du service cantonal des contributions du canton du Valais du 10 juin 2011.

Provisions

Les provisions sont constituées dès lors qu'une sortie de fonds est probable, fondée sur un événement passé, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Compte de régularisation passifs

Les passifs de régularisation permettent la délimitation des exercices comptables. Ces comptes ont un caractère de court terme. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Capital des fonds affectés

Les fonds affectés sont évalués à leur valeur nominale. Les fonds affectés sont des moyens affectés à la garantie de financement de certaines prestations déterminées pour lesquelles des comptes distincts sont tenus. Les fonds affectés ont un caractère de fonds étrangers lorsque l'organe de direction de l'entité n'a pas la compétence d'affecter les fonds à un autre but que celui déterminé initialement.

Subventions publiques

Subventions d'exploitation selon mandat de prestations :

Pour les subventions relatives aux prestations fournies à des bénéficiaires, les acomptes reçus durant l'année sont comptabilisés au crédit du compte *Subventions Etat du Valais Acomptes contributions à l'exploitation* et au crédit du compte *Provision OFAS art. 74 LAI*.

Les participations effectives estimées de l'Etat du Valais et de la Confédération sont comptabilisées au débit des comptes précités lors de la clôture annuelle et sont reconnues en produits d'exploitation.

Subventions d'investissements :

Selon les directives cantonales, le canton peut octroyer des subventions spécifiques pour les investissements de l'association jusqu'à concurrence de 75% du coût d'acquisition.

Suite à une décision favorable du canton, celles-ci sont reconnues à la livraison du bien et comptabilisées en actif négatif et présentées en diminution du coût d'acquisition initial.

Prévoyance professionnelle

Le personnel de l'association est affilié à la CPVAL à Sion. Les cotisations sont versées régulièrement. Le compte de résultat comprend les paiements dus des cotisations pour l'exercice.

Les plans de prévoyance sont financés par les employés et l'employeur selon le principe de primauté des cotisations. L'association doit participer aux coûts liés à l'octroi de la rente pont AVS à raison de 50% des montants effectivement versés aux employés bénéficiaires. Des informations complémentaires sont données au point 14.

Aucune provision concernant la prévoyance professionnelle n'a été constituée.

L'impact économique des plans de prévoyance existants est évalué à chaque clôture. Un avantage économique est reconnu s'il est licite et envisagé d'utiliser un excédent de couverture pour réduire les coûts futurs de la prévoyance professionnelle.

Un engagement économique est reconnu si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies.

Parties liées

L'Etat du Valais et l'OFAS (via l'association faitière Réseau Romand ASA) sont considérés comme des parties liées.

	31.12.2022	31.12.2021
3. Créances résultant de livraisons et de prestations		
Envers les personnes accompagnées		
Envers des entités ou des personnes apparentées - ASA-Valais	43 257	48 891
Envers des entités ou des personnes apparentées - La Forêt	23 841	29 841
Ducroire <i>était comptabilisé au Passif en 2021 et a été transféré en 2022 en diminution d'Actif circulant</i>	-3 000	-3 000
	64 098	75 732
4. Stocks		
Stocks La Forêt	17 818	14 282
	17 818	14 282
5. Comptes de régularisation actif		
Actifs transitoires ASA-Valais	10 134	7 081
Actifs transitoires Pension La Forêt (selon compte ASA)	7 205	3 105
	17 340	10 186
6. Immobilisation financière		
Cautions diverses	150	2 250
	150	2 250

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

7.1 Immobilisations corporelles reconnues

2022	Terrains non bâtis	Terrains et constructions	Installations et agencements	Véhicules	Informatique	Immo. en cours de construction	Total
Coût d'acquisition							
Etat au 01.01	-	276 802	126 559	-	34 260	-	437 621
Entrées	-	-	9 607	-	-	-	9 607
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-10 848	-	-29 690	-	-40 538
Etat au 31.12	-	276 802	125 318	-	4 570	-	406 690
Subventions							
Etat au 01.01	-	-	29 516	-	21 243	-	50 759
Entrées - Etat du Valais	-	-	7 205	-	-	-	7 205
Transfert	-	-	-	-	-17 449	-	-17 449
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	36 722	-	3 793	-	40 515
Fonds d'amortissement							
Etat au 01.01	-	276 802	45 523	-	12 811	-	335 136
Entrées	-	-	3 425	-	206	-	3 631
Transfert	-	-	-10 848	-	-12 241	-	-23 088
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	276 802	38 100	-	776	-	315 679
Valeur comptable au 31.12	-	-	50 496	-	0	-	50 496

2021	Terrains non bâtis	Terrains et constructions	Installations et agencements	Véhicules	Informatique	Immo. en cours de construction	Total
Coût d'acquisition							
Etat au 01.01	-	276 802	122 559	-	34 260	-	433 621
Entrées	-	-	4 000	-	-	-	4 000
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	276 802	126 559	-	34 260	-	437 621
Subventions							
Etat au 01.01	-	-	26 516	-	21 243	-	47 759
Entrées	-	-	3 000	-	-	-	3 000
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	29 516	-	21 243	-	50 759
Fonds d'amortissement							
Etat au 01.01	-	276 802	42 117	-	12 484	-	331 403
Entrées	-	-	3 405	-	327	-	3 732
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	276 802	45 523	-	12 811	-	335 136
Valeur comptable au 31.12	-	-	51 520	-	206	-	51 726

Des corrections de valeur sur les immobilisations obsolètes et inutilisables ont été apportées.

ASA-Valais	Equipement informatique	CHF 25 688
La Forêt	Machines, mobilier, informatique	CHF 14 850

7.2 Immobilisations corporelles non reconnues

2022	Terrains non bâtis	Terrains et constructions	Installations et agencements	Véhicules	Informatique	Immo. en cours de construction	Total
Coût d'acquisition							
Etat au 01.01	-	-	-	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-	6 597	-	6 597
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	6 597	-	6 597
Subventions							
Etat au 01.01	-	-	-	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'amortissement							
Etat au 01.01	-	-	-	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable au 31.12	-	-	-	-	6 597	-	6 597

2021	Terrains non bâtis	Terrains et constructions	Installations et agencements	Véhicules	Informatique	Immo. en cours de construction	Total
Coût d'acquisition							
Etat au 01.01	-	-	-	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	-	-	-
Subventions							
Etat au 01.01	-	-	-	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'amortissement							
Etat au 01.01	-	-	-	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable au 31.12	-	-	-	-	-	-	-

7.3 Immobilisations incorporelles non reconnues

2022	Licences	Softwares	Autres valeurs incorporelles	Total
Coût d'acquisition				
Etat au 01.01	-	8 384	-	8 384
Entrées	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-1 490	-	-1 490
Etat au 31.12	-	6 894	-	6 894
Subventions				
Etat au 01.01	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-
Fonds d'amortissement				
Etat au 01.01	-	-	-	-
Entrées	-	1 379	-	1 379
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	1 379	-	1 379
Valeur comptable au 31.12	-	5 515	-	5 515

2021	Licences	Softwares	Autres valeurs incorporelles	Total
Coût d'acquisition				
Etat au 01.01	-	-	-	-
Entrées	-	8 384	-	8 384
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	8 384	-	8 384
Subventions				
Etat au 01.01	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-
Fonds d'amortissement				
Etat au 01.01	-	-	-	-
Entrées	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Etat au 31.12	-	-	-	-
Valeur comptable au 31.12	-	8 384	-	8 384

	31.12.2022	31.12.2021
8. Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations		
Envers des tiers - ASA-Valais	22 788	57 289
Envers des tiers - La Forêt	3 897	5 087
	26 685	62 376
9. Autres dettes à court terme		
XXX		
XXX		
	-	-
10. Comptes de régularisation passifs		
Passifs transitoires ASA-Valais	37 208	42 085
Passifs transitoires Pension La Forêt	140	
Contributions d'exploitation Etat du Valais dues	50 102	150 053
	87 450	192 137
11. Provisions à court et long terme		

2022 - Provision OFAS art. 74 LAI	Constitution	Utilisation	Impact sur le résultat	Total	Part à court terme
Valeur comptable au 01.01	437 463	-232 900	-	204 563	204 563
Subventions versées en 2022	574 170	-574 170	-	-	-
Transfert au fonds fluctuation OFAS 2020-2023	-	-204 563	-	-204 563	-204 563
Valeur comptable au 31.12	1 011 633	-1 011 633	-	0	0

2021 - Provision OFAS art. 74 LAI	Constitution	Utilisation	Impact sur le résultat	Total	Part à court terme
Valeur comptable au 01.01	232 900	-	-	232 900	232 900
Provision OFAS art.74 LAI	204 563	-232 900	-	-28 337	-28 337
	-	-	-	-	-
Valeur comptable au 31.12	437 463	-232 900	-	204 563	204 563

2022 - Etat du Valais Aptes contr. à l'exploitation	Constitution	Utilisation	Impact sur le résultat	Total	Part à court terme
Valeur comptable au 01.01	396 264	-546 317	-	-150 053	-150 053
Subventions versées en 2022	398 952	-398 952	-	-	-
Subvention 2022 sur prestations non réalisées transférée au compte Contributions d'exploitation Etat du Valais dues	50 102	-50 102	-	-	-
Excédent de subvention 2021	774	-	-	774	774
Transfert Subvention 2021 extraordinaire suite aux circonstances pandémiques à compte Contributions d'exploitation Etat du Valais dues	149 279	-	-	149 279	149 279
Valeur comptable au 31.12	995 370	-995 370	-	0	0

2021 - Etat du Valais Aptes contr. à l'exploitation	Constitution	Utilisation	Impact sur le résultat	Total	Part à court terme
Valeur comptable au 01.01	-	-	-	-	-
Subventions versées en 2021	396 264	-396 264	-	-	-
Subv. sur prestations non réalisée	-	-150 053	-	-150 053	-150 053
Valeur comptable au 31.12	396 264	-546 317	-	-150 053	-150 053

	31.12.2022	31.12.2021
12. Autres dettes à long terme		
Fondation IMC Suisse <i>Cérébral Suisse</i>	50 000	50 000
	50 000	50 000
13. Charges de personnel		
Charges de personnel ASA - Salaires et mandats	-596 601	-551 932
Charges sociales ASA	-125 758	-121 206
Autres charges de personnel ASA	-2 754	-971
Provision - Indemnité et charges sociales 10-12.2020 ASA	-	11 992
Charges de personnel La Forêt - Salaires	-111 073	-93 153
Charges sociales La Forêt	-26 400	-20 031
Autres charges de personnel La Forêt	-1 200	-1 300
Provision - Indemnité et charges sociales 10-12.2020 La Forêt	-	436
	-863 786	-776 165
14. Autres charges d'exploitation		
Assurances - ASA	-2 202	-1 956
Autres charges d'exploitation - ASA	-1 559	-1 008
Assurances - La Forêt	-3 732	-3 809
Taxes et redevances - La Forêt	-1 112	-1 123
Evacuation des déchets et eaux usées - La Forêt	-2 250	-2 039
	-10 855	-9 934
15. Résultat hors exploitation		
Cotisations personnes physiques et membres collectif	24 200	23 860
Dons	3 234	7 690
Rencontres Comité-Personnel	-245	-300
Loto	-40	-40
	27 149	31 210
16. Résultat d'exploitation La Forêt - Cantine Scolaire		
Recettes de la cantine scolaire	93 840	100 533
Charges de personnel	-60 287	-65 560
Produits alimentaire et boissons	-32 640	-34 968
Ménage	-500	-500
Bureau et administration	-250	-250
	163	-745
17. Charges exceptionnelles		
Frais et dépens don succession	-3 400	
Excédent CC4 2022 selon rapport analytique OFAS	-93 847	
	-97 247	-
18. Produits exceptionnels		
Différence entre estimation subvention OFAS 2020 sur prestations non réalisées et CC4 2020	68 485	
Différence entre estimation subvention OFAS 2021 sur prestations non réalisées et CC4 20201	68 110	
Redistribution de la taxe CO2 et divers	708	13 090
	137 303	13 090

19. Prévoyance en faveur du personnel	31.12.2022	31.12.2021
Taux de couverture	99.70%	104.00%
Part économique de l'association	0.02%	0.02%
Variation par rapport à l'année précédente avec effet sur le résultat	12.00%	-11.48%
Charges de prévoyance en tant que partie des frais de personnel	58 914	56 306

La caisse de prévoyance CPVAL a effectué une réforme structurelle au 1er janvier 2020. Un système à deux caisses est mis en place, une caisse dite «fermée» avec conservation de la garantie de l'Etat, et une caisse dite «ouverte» pour les assurés affiliés après le 1er janvier 2012. Pour la caisse de prévoyance fermée en capitalisation partielle le degré de couverture, selon l'article 72b LPP, se situe au-delà de l'exigence fédérale de 80% et au-delà des degrés initiaux fixés pour la caisse. La caisse de prévoyance ouverte est, quant à elle, dotée à fin 2022 d'une réserve de fluctuation d'environ 12%.

20. Subventions cantonales	31.12.2022	31.12.2021
Contributions Etat du Valais, participation à l'exploitation ASA-VS	316 046	222 298
Contributions Etat du Valais, participation à l'exploitation La Forêt	32 804	23 913
Contributions de l'Etat du Valais, solde subvention 2020 reçu en 2021	-	63 724
Contributions de l'Etat du Valais, participation aux investissements	7 205	3 000

Remarque : Contribution extraordinaire 2021 de l'Etat du Valais suite aux circonstances pandémiques - Montant déjà reçu en 2021 : CHF 149'979.--.

Ce montant a été comptabilisé en partie dans le compte Résultat reporté - CHF 79'319.24 - pour absorber le déficit 2021. Le solde de CHF 69'959.26 a été transféré dans le compte Fonds de réserve ASA.

21. Honoraires versés à l'organe de révision	31.12.2022	31.12.2021
Honoraires versés à l'organe de révision	1 600	1 600
Honoraires pour autres prestations		2 455
	1 600	4 055

22. Indemnités versées aux membres des organes responsables

Au cours de l'année 2022, les travaux des membres du Comité n'ont pas été indemnisés. Le Comité a travaillé à titre bénévole et les membres ont fourni au total 96.50 heures de travail.

Le salaire brut de la direction de l'association n'est pas indiqué, car ceci reviendrait à déclarer le salaire d'une seule personne.

23. Evaluation des charges administratives	2022	31.12.2022	31.12.2021
Charges totales d'exploitation	%	1 095 495	1 165 314
Charges d'obtention de financement	4.27	46 787	1 166
Charges administratives	14.80	162 114	59 605
Charges de projets ou de prestations	80.93	886 594	1 104 542
	100	1 095 495	1 165 313

La méthode ZEWO a été appliquée pour calculer la répartition des charges. La majorité du personnel employé par l'ASA-Valais est dédié au bon déroulement des prestations.

24. Donations reçues à titre gracieux

Voir note ci-dessus sur les membres du Comité (point 23).
Bénévoles : 682h00 x CHF 30.-- = CHF 20'460.--

25. Actifs mis en gage

actifs gagés Type de gage
actifs gagés Type de gage

	31.12.2022	31.12.2021
	Aucun	Aucun
	Aucun	Aucun
	-	-

26. Engagements hors bilan

26.1 Subventions à l'investissement pour la construction d'établissements

Les dispositions légales de l'OFAS à Berne et de l'Etat du Valais prévoyaient jusqu'au 31.12.2016 qu'un investissement immobilier devait être utilisé pour une durée minimale de 25 ans.

A partir de l'exercice comptable 2017, l'Etat du Valais a augmenté cette durée minimale d'utilisation à 30 ans. Il peut également fixer une durée minimale d'utilisation exceptionnelle pour un investissement sur un bien immobilier en location.

En cas de changement d'affectation du bien immobilier résultant par exemple d'une vente ou en cas de résiliation d'un contrat de location avant ou à l'échéance prévue, l'association court le risque de devoir rembourser les subventions perçues par l'OFAS et l'Etat du Valais au prorata des années non échues.

26.2 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers

Aucun.

26.3 Autres engagements

Aucun.

27. Evénements subséquents à la date de clôture

Aucun événement important ayant un impact sur les comptes annuels de 2022 n'est survenu entre la date du bilan et la date de signature des comptes annuels.

Le Comité de l'association a approuvé les comptes le 15 mars 2023.

ASA - Valais
Av. Tourbillon 9
1950 SION